



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2008

Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - Actions d'accueil et d'intégration des familles relogées, menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale - Versement de subvention à l'association le Théâtre de la Chaloupe

Président :

M. Pascal DUFORESTEL - 1er Adjoint au Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Geneviève GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE
- Guillaume JUNIN donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY -

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2008

DELIBERATION D20080447

ORU

Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - Actions d'accueil et d'intégration des familles relogées, menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale - Versement de subvention à l'association le Théâtre de la Chaloupe

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort a signé une convention partenariale avec L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre de la rénovation urbaine et sociale du quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot – Gavacherie.

Le projet prévoit la construction et la déconstruction de 330 logements d'habitat social. A cet effet, les familles locataires des logements visés devront déménager soit sur leur quartier d'origine, soit sur un autre quartier de la ville. A ce jour, 180 familles ont rejoint leurs nouveaux quartiers.

Cette opération de déménagement peut être déstabilisante pour certaines familles notamment les plus fragiles.

La Ville de Niort a souhaité accompagner le projet de déménagement par des actions d'accueil dans le nouveau quartier.

Un protocole d'accueil des habitants décline les actions et les outils à mettre en œuvre pour faciliter l'intégration des familles en lien avec les structures éducatives de quartier.

L'association «Le théâtre de La chaloupe» a proposé, dans le cadre de l'appel à projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une action culturelle à destination des familles relogées et ce, dans quatre quartiers de la ville : Clou Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie, Souché, Goise/Champclairiot Champommier.

La Ville de Niort participe au cofinancement de cette action selon la répartition suivante :

| Coût de l'action | Contrat Urbain de Cohésion Sociale | | Ville de Niort |
|------------------|------------------------------------|---|----------------|
| 13 500 € | CAN : 4 500 € | ACSE (Agence de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances) : 4 500€ | 4 500 € |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention passée entre la Ville de Niort et l'association Le Théâtre de La Chaloupe qui établit les modalités d'intervention des signataires.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à autoriser le versement de la subvention afférente à cette action.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER

